

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

L'an deux mil vingt- cinq et vingt six juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-079

Objet de la délibération : Modification des Tarifs appliqués au service Espace jeunes pour l'année scolaire 2025-2026

Madame la Maire rappelle que les tarifs appliqués à l'Espace Jeunes ont été votés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 mai 2024. Ils ont ensuite été modifiés par délibération du 28 novembre 2024, afin de préciser le montant des activités inférieures à 5 €, puis lors de la séance du 4 avril 2025, au cours de laquelle les pourcentages des séjours applicables aux différentes tranches de quotient familial, ont été harmonisés avec ceux appliqués pour les activités. Sur proposition de la commission Vivre ensemble, Fanny CHABRAN et Fabrice FOURDIN proposent une augmentation de 5% sur l'ensemble de la grille des tarifs, pour la prochaine année scolaire, afin de permettre au service d'être à l'équilibre dans ses frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que les tarifs applicables à l'Espace Jeunes pour l'année 2025-2026 sont les suivants :

Activités (yzeronnais et non yzeronnais)

Quotient familial	1/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Activités et séjours : principe de calcul	-5%	0%	5%	10%
Entre 0,1cts et 4€99	Tarifs fixés par activité, et par Décision du Maire			
Activité à : 5 euros	4,75 €	5,00 €	5,25 €	5,50 €
Activité à : 10 euros	9,50 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €
Activité à : 15 euros	14,25 €	15,00 €	15,75 €	16,50 €
Activité à : 20 euros	19,00 €	20,00 €	21,00 €	22,00 €
Activité à : 25 euros	23,75 €	25,00 €	26,25 €	27,50 €
Activité à : 30 euros	28,50 €	30,00 €	31,50 €	33,00 €
Activité à : 35 euros	33,25 €	35,00 €	36,75 €	38,50 €
Activité à : 40 euros	38,00 €	40,00 €	42,00 €	44,00 €
Activités supérieures à 40 euros	-5%	0%	5%	10%
Séjours	-5%	0%	5%	10%

PRECISE qu'une adhésion de 2 € par jeune et par an est facturée en sus,

RAPPELLE que sont acceptés les règlements par chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques,

DIT que ces tarifs s'appliquent pour l'année scolaire 2025-2026,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 01 JUL. 2025

Publication ou notification du : 01 JUL. 2025

Publication site internet le : 01 JUL. 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 27/06/2025